



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **JEUDI DIX HUIT AVRIL**
Présents : **13** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
En exercice : **17** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
Votants : **14** sous la présidence de **Vincent BARRAUD**, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **11 AVRIL 2024**

Présents : BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, ~~AUTIN Martine~~, ~~RENAUDIN Didier~~, BLAIS Céline, JEUNESSE André, ~~GAGNADRE Josselyne~~, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : FOUCHER Nicolas, ~~RENAUDIN Didier~~, GAGNADRE Josselyne, AUDEBERT Délizia.

Absents ayant donné pouvoir : AUTIN Martine à GAURIVEAUD Jean-Jacques

Secrétaire de séance :
MOTARD Daniel

DE 035-2024/04-010 DENONCIATION DE LA CONVENTION AVEC LE CREA

Béatrice WATRIN rappelle au conseil municipal que la commune a contractualisé avec l'association CRÉA, dont le siège social est à Saint Georges de Didonne pour la programmation et la diffusion de la saison culturelle communale à la salle la Pléiade pour les saisons 2022/2023 à 2024/2025.

L'association CRÉA a vu partir sa directrice artistique et n'est pas en mesure de la remplacer. De fait, par courrier du 11 avril 2024 reçu en date 16 avril 2024, l'association propose la dénonciation de la convention pour la saison culturelle 2024/2025 à compter du 30 juin 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR,
➤ *DECIDE de mettre un terme à la convention avec le CREA à la fin de la période culturelle 2023/2024 soit au 30 juin 2024*



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 29 avril 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville